

*Commission locale de l'eau*  
*Basse Vallée de l'Ain*



**RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2000**

L'article 4 du décret du 24 septembre 1992, relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux, prévoit que la Commission Locale de l'Eau établira un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur la perspective de la gestion des eaux dans le sous-bassin de sa compétence.

Ce rapport est transmis au préfet de l'Ain, au préfet coordonnateur de bassin et au Comité de bassin.

## **1- RAPPEL DES EVENEMENTS DE L'ANNEE (CF. TABLEAU EN ANNEXE)**

---

### **1-1 LE SIVU DU BASSIN VERSANT DE LA BASSE VALLEE DE L'AIN**

---

Quatre réunions statutaires du SIVU ont eu lieu pendant l'année 2000 :

- **le 16 février 2000** pour approuver le budget primitif 2000 et prolonger la mission du syndicat de 7 mois.
- **le 24 mai 2000** pour voter le compte administratif et le compte de gestion, et informer les délégués de l'état d'avancement du SAGE et des suites à donner (Communauté Locale de l'Eau ou pérennisation du SIVU,...).
- **le 6 juillet 2000** pour modifier les statuts du syndicat et lui permettre ainsi d'assurer la mise en œuvre et le suivi du SAGE. Initialement le SIVU n'avait qu'une seule compétence : « Donner les moyens financiers à la CLE d'élaborer le SAGE de la Basse Vallée de l'Ain ».

Deux réunions d'information, à destination des maires et des conseillers municipaux du périmètre, se sont tenues les 7 et 13 juin 2000 à l'Espace 1500 (Ambérieu). Elles étaient destinées à présenter les objectifs et les préconisations du SAGE, ainsi que les nouvelles orientations pour l'action du syndicat (assurer la mise en œuvre et le suivi du SAGE). Ces réunions ont été complétées par des interventions particulières en conseil municipal pour les communes qui le souhaitaient.

Les nouveaux statuts ont fait l'objet d'une consultation et ont été approuvés à la majorité qualifiée : **30 avis favorables, 5 avis négatifs et 5 sans avis**, réputés de fait favorables. Monsieur le Préfet de l'Ain a signé **l'arrêté définissant les nouveaux statuts le 6 novembre 2000**.

- **le 6 décembre 2000** pour voter les orientations budgétaires 2001-2003 et créer les nouveaux postes pour les agents du SIVU

### **1-2 LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)**

---

Elle s'est réunie 2 fois au cours de l'année 2000, conformément à l'article 5 du règlement intérieur :

- **le 17 mai 2000** : la CLE a validé, à l'unanimité, les objectifs et les préconisations du SAGE sous une forme « brute » non rédigée, afin d'initier la rédaction du projet de SAGE.
- **le 22 septembre 2000** : la CLE a approuvé le projet de SAGE, à l'unanimité moins une voix (EDF), en vue de lancer la phase de consultation prévue au décret du 24/09/92, portant application de l'article 5 de la loi sur l'eau.

### 1-3 LE BUREAU EXECUTIF DE LA CLE ET DU SIVU

---

Le Bureau s'est réuni tous les mois depuis janvier 2000 à l'exception des mois de février, juin, août et septembre.

Comme en 1999, le bureau joue toujours un rôle essentiel de concertation et d'échange, celui-ci a d'ailleurs permis d'avancer de façon positive sur plusieurs problèmes rencontrés sur la vallée : le parc du cheval à Chazey/Ain, la remise en navigabilité touristique du Haut-Rhône,...

L'assiduité des 25 membres indique une motivation importante des acteurs de la vallée à réaliser le SAGE.

Le bureau a pour objectif de suivre le déroulement du SAGE et de répondre aux difficultés éventuelles. Il a orienté et précisé le travail notamment au niveau de :

- la marche à suivre pour le travail des commissions thématiques,
- l'organisation du calendrier de travail.
- l'élaboration du projet de SAGE
- la définition du cadre statutaire pour l'après SAGE (mise en œuvre et suivi)
- la mise en place des actions de communication (réunions avec les élus, plaquette, ...)
- ....

### 1-4 LES COMMISSIONS THEMATIQUES

---

Les commissions thématiques se sont réunies de nombreuses fois cette année (*cf. tableau en annexe*) afin de définir les objectifs et les préconisations du SAGE :

**La commission N°1 (gestion des rives et du lit des rivières)** : trois réunions qui ont permis de définir l'espace de liberté de la rivière d'Ain à partir des résultats de l'étude géomorphologique, et de déterminer les objectifs et les préconisations du SAGE pour les thèmes « dynamique fluviale et gestion physique des cours d'eau » et « Inondations ».

**La commission N°2 (quantité et qualité de la ressource en eau)** : trois réunions qui ont permis de définir les objectifs, les préconisations et les coûts pour les thèmes « qualité des eaux superficielles » et « ressource en eau souterraine ».

**La commission N°3 (observation des milieux naturels)** : Une réunion qui a permis de valider un inventaire des zones humides basé sur la méthodologie développée par l'Agence de l'Eau pour le SDAGE (zone test), ainsi que des propositions d'objectifs et de préconisations plus particulièrement sur les Brotteaux de l'Ain (à partir du zonage réalisé par le CNRS).

Une journée d'échanges entre les élus et les gestionnaires des milieux naturels a été organisée par la CLE, en partenariat avec l'ONF et la commune de Blyes, pour montrer l'intérêt de mettre en place des plans de gestion des Brotteaux et présenter l'exemple de Blyes.

Suite à cette journée, une réunion s'est tenue, sous l'égide de la commission N°3, entre l'ONF, le CREN, les services de l'Etat afin de définir les modalités de mise en œuvre de plans de gestion sur le secteur.

**La commission N°4 (tourisme-pêche-loisirs)** : quatre réunions qui ont permis de définir les objectifs et les préconisations pour les thèmes « tourisme » et « gestion des débits », ainsi que de présenter le plan de gestion piscicole départemental (FDPPMA 01) et les modalités pour adapter la réglementation de la pêche aux spécificités locales (préconisation du projet de SAGE).

## 1-5 LES LIAISONS AVEC LES AUTRES PROCEDURES

---

MM. PIRALLA et HUMBERT représentent la Commission Locale de l'Eau, respectivement, au niveau de la révision du SD du Haut-Rhône et de l'élaboration du SD de la Dombes.

M. HERMAN participe à un groupe de travail du Comité de pilotage départemental Phytomieux.

M. SEMELET participe :

- à la commission environnement du Schéma des carrières de l'Ain.
- au comité de pilotage du Contrat de rivière Albarine
- à la cellule d'alerte de la basse rivière d'Ain
- au Groupe SDAGE relatif à la définition d'un guide méthodologique sur la détermination des objectifs de quantité à l'aval des ouvrages structurants ou aux "points nodaux" des rivières.
- aux travaux de l'association « Rivière Rhône-Alpes », permettant un échange entre techniciens et chargés de mission rivière de la Région.

## 2- COMMUNICATION

---

Une plaquette (12 pages) a été éditée à 3000 exemplaires à destination des acteurs de la vallée, des élus locaux et des scolaires : celle-ci présente l'état des lieux diagnostic et les principaux enjeux du SAGE, illustrée de nombreuses photographies et schémas.

Intervention et participation à des colloques :

- 11-02-00 : Académie de l'Eau à Paris.
- 27-06-00 : Conférence de M. TROCHERIE « Gestion des rivières au Québec »
- 13-04-00 : Journée environnement à la Région Rhône-Alpes.
- 19-05-00 : Journée Optim'eau à Etoile/Rhône (relative à l'amélioration des techniques d'irrigation)
- 26-10-00 : Intervention dans un colloque organisé par l'ARPE à GAP sur les zones humides et le SAGE.
- 14-11-00 : Journée d'échanges techniques sur le thème « la mise en place de protocole de suivis » (CREN)

Opérations de communication auprès des acteurs de la vallée de l'Ain

- Juin 2000 : Tournage d'une émission de FR3 « Destination pêche ».
- 7 et 13-06-00 : Présentation des objectifs, des préconisations et des suites du SAGE aux conseillers municipaux du périmètre.
- Octobre 2000 : Intervention dans les conseils municipaux de certaines communes
- 10-10-00 : Tournage d'une émission de FR3 « Demain dimanche ».
- 18-10-00 : Journée « plan de gestion des Brotteaux » à Blyes
- 24-10-00 : Présentation du SAGE aux secrétaires de mairies (Espace 1500)

Intervention en milieu scolaire

- 25-10-00 : Intervention auprès des élèves de l'ENTPE
- 15-12-00 : Sortie sur le terrain (Suran) avec des élèves de St-Jean-le-Vieux

### 3- ETAT D'AVANCEMENT DU SAGE

---

Le projet de SAGE a été rédigé entre juin et août 2000. Il a été validé par la Commission Locale de l'Eau le 22 septembre 2000 à l'unanimité moins une voix (EDF).

La phase de consultation, prévue au décret du 24/09/92, portant application de l'article 5 de la loi sur l'eau, a été initiée par Monsieur le Préfet de l'Ain le 28-09-00. Elle concernait les 40 communes du périmètre, le Conseil Général de l'Ain, le Conseil Régional Rhône-Alpes, les chambres consulaires et l'ONF.

#### Résultats :

##### ➤ *Avis favorable des communes*

Trente communes ont donné un avis favorable, 10 n'ont pas donné leur avis, celui-ci étant de fait réputé favorable

##### ➤ *Avis favorable du Conseil Régional Rhône-Alpes*

- Grande qualité du travail et de la concertation mise en œuvre
- Partage le souhait de voir élaborée une véritable stratégie de gestion des débits sur l'ensemble de la rivière et ce dans un délai de 2 ans
- Partage la volonté de voir se mettre en place une structure pérenne de suivi et gestion de cette procédure
- Note la forte volonté de la CLE de mettre en œuvre rapidement les préconisations du SAGE

##### ➤ *Avis favorable à l'unanimité du Conseil Général de l'Ain*

##### ➤ *Avis favorable de la Chambre d'agriculture de l'Ain sous réserve de prendre en compte les remarques suivantes :*

La chambre d'agriculture est favorable aux actions de type Irrimieux-Fertimieux mais par contre est réticente aux propositions d'actions individuelles volontaires types CTE, et demande de limiter au maximum les mesures réglementaires en privilégiant au maximum la voie des négociations à l'amiable.

Concernant les préconisations sur les CTE, la chambre précise que l'accord des agriculteurs n'a pas été recueilli jusqu'à maintenant, que cet outil n'est la solution, car peu souple et encadrée réglementairement. La voie des mesures agri-environnementales est préférable. Une partie de la solution est sans doute à rechercher du côté de l'assouplissement des règles administratives édictées par la PAC.

De même la chambre n'est pas favorable à l'inscription de la Basse Vallée de l'Ain dans la liste des zones de répartition : préconisation inutile au vu des actions à mettre en œuvre (Irrimieux...) ou des mesures déjà en place (redevance sur les prélèvements d'eau). Le classement générerait des lourdeurs administratives.

La chambre demande également un traitement adapté pour les irrigants situés dans les zones de restriction des prélèvements en eau souterraine.

##### ➤ *Avis favorable de la Mission Déléguée de Bassin (regroupant l'ensemble des administrations du bassin RMC) sous réserve d'éclaircir certaines ambiguïtés concernant le thème II « la gestion des débits de la rivière d'Ain »*

Suite à cette consultation le projet de SAGE, accompagné des avis recueillis, a été transmis au **Comité de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse**. Celui-ci lors de sa séance du 15-12-00 a donné **un avis favorable** (cf. texte de la délibération en annexe).

Le projet de SAGE, accompagné de l'ensemble des avis, a été mis à la disposition du public dans les mairies des 40 communes du 15/12/00 au 15/02/01 : les remarques recueillies sont toutes favorables.

## 4- LES SUITES DU SAGE

Le SAGE définitif devrait être approuvé par la Commission Locale de l'Eau au début de l'année 2001. Conformément au souhait du Comité de Bassin, la signature du SAGE par Monsieur le Préfet de l'Ain, n'interviendra pas avant le lancement, par l'Etat, de la procédure de concertation avec les acteurs de l'amont de la vallée.

Le SIVU a d'ores et déjà pérennisé son action en modifiant ses statuts (arrêté du 6-11-00), lui permettant ainsi de mettre en œuvre les préconisations du SAGE et d'assurer le suivi. La prochaine mission consistera dans les 3 années à venir (2001-2003), à élaborer un programme d'actions issu des préconisations du SAGE. Ce programme pourra prendre la forme d'une contractualisation type « contrat de bassin ».

## 5- BILAN COMPTABLE DE L'ANNEE 2000

### A/ Etat des recettes au 31/12/2000

Subventions des partenaires	Prévisions BP 2000	Recettes reçues sur exercice 2000	Total des restes à percevoir sur opération avant 2001
Etat	107 100,00 F	61 500,00 F	43 240,00 F
Région	112 000,00 F	92 731,00 F	17 978,00 F
Département	45 600,00 F	45 600,00 F	0,00 F
Communes	45 602,00 F	45 602,00 F	0,00 F
Autres organismes	390 000,00 F	202 000,00 F	130 267,00 F
Autres pdts excep.	0,00 F	139,00 F	
<b>TOTAUX GLOBAUX</b>	<b>700 300,00 F</b>	<b>447 572,00 F</b>	<b>191 485,00 F</b>

(concerne les dossiers de solde de subvention du 01/06/98 au 31/12/00)

### B/ Etat des dépenses au 31/12/2000

Dépenses	Prévisions BP 2000	Dépenses réelles sur exercice 2000
Chapitre 011	530 650,00 F	214 003,25 F
Chapitre 012	293 750,00 F	276 317,88 F
Chapitre 65	18 600,00 F	14 684,72 F
<b>TOTAUX GLOBAUX</b>	<b>843 000,00 F</b>	<b>505 005,85 F</b>

### C/ Récapitulatif au 31/12/2000

Exercice 2000	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 1999	Résultat de l'exercice 2000	Résultat de clôture de l'exercice 2000
Fonctionnement	+ 142 701,13 F	- 57 433,85 F	+ 85 267,28 F